

Caractéristiques	BELMOT® swiss	Assurance standard
Couverture	Couverture tous risques (tous les dommages-intérêts, sauf exclusion explicite dans les CGV)	Seulement certains dommages
Épreuves de régularité	Inclus pour Old- & YoungTimer (également sur les circuits de course et à l'étranger)	Généralement non inclus (si c'est le cas, alors sous conditions conditionnelles)
Transport	Assuré	Généralement non assuré
Dommages de stationnement	Assuré	Souvent à un coût supplémentaire
Compensation	Selon la valeur assurée convenue	Selon le principe de la valeur actuelle
Kilométrage	Pas de limite de kilométrage	Habituellement 3 000 km/an
Primes	Système de prime fixe	En fonction de l'évolution des dommages (Système Bonus/Malus)
Contrat de flotte	Nombre illimité de véhicules (quelle que soit la plaque d'immatriculation)	Lié à la plaque d'immatriculation

À partir de: Janvier 2026

Cet aperçu donne un premier aperçu des services possibles

L'étendue concrète des prestations est déterminée par la police d'assurance et les conditions d'assurance

Centre de compétence

Case postale 21

CH-4144 Arlesheim

Téléphone + 41 (0) 61 706 77 99

Courriel: info@belmot.ch

www.belmot.ch